

CACES R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 1A

Certifiante

Formation continue.

Réf. : 2203132F — Mise à jour : 29 juillet 2025

Organisme responsable : BOULAY FORMATON - VITRE

Contenu

Objectifs

Situer le rôle des instances et répertorier les obligations imposées au conducteur dans le respect de la réglementation.
Être capable d'utiliser un chariot automoteur de manutention à conducteur porté en respectant les règles de conduite et de sécurité, et ce, autant pour soi-même que pour les tierces personnes.

Programme

Partie théorique

- La réglementation
- La technologie : les principales catégories de chariots et leurs caractéristiques, leurs utilisations et fonctionnements, les dispositifs de sécurité, les vérifications avant le départ et les opérations de maintenance.
- La prévention : protection de la zone d'intervention, signalisation, produits dangereux
- Les règles de conduite, de circulation en sécurité sur différents types de sols, les règles de stationnement, les principaux facteurs d'accidents.

Partie pratique

- Vérifications du matériel : état général, adéquation du chariot avec la charge, les différents organes et leur fonction, dispositifs de sécurité.
- Manœuvres : opérations de prise de poste, prise et dépose d'une charge, circulation avec un chariot à vide et en charge, positionnement en descente de plan incliné, arrêt de sécurité, opérations de fin de poste.

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée	Niveau de sortie
Aucun prérequis	Sans niveau spécifique

Liste des certifications

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 1A transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée < ou = à 1,20 m)
--

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2056469	Présentiel	Vitré	31/12/2025	30/12/2026